



COMITE RÉGIONAL SYLVO-CYNEGETIQUE
Réunion du 14 septembre 2017 à Cestas Pierroton
Compte-rendu

Le comité régional sylvo-cynégétique de Nouvelle-Aquitaine a été installé le 13 juillet 2017 à l'hôtel préfectoral rue Vital-Carles à Bordeaux, sous la présidence de Monsieur le préfet Pierre DARTOUT et de Monsieur le président du conseil régional Alain ROUSSET. Cette réunion a permis d'établir des premiers constats, de partager de grands objectifs, et a prévu, dès septembre de lancer les travaux : nomination de référents pour les différents travaux, en vue d'établir un diagnostic de l'équilibre forêt-gibier partagé entre forestiers et chasseurs, de mutualiser les bonnes pratiques et de définir des actions pour rétablir et maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique.

Pièces jointes :

liste des présents

présentation contexte réglementaire et des objectifs du comité (DRAAF)

L'ordre du jour était le suivant :

- présentation par la DRAAF du contexte réglementaire et des objectifs du comité
- établir un constat partagé (1ers constats, observatoire et cartographie des zones en déséquilibre) : 1^{er} travail et validation d'une méthodologie pour la suite
- parcourir les missions du comité, s'accorder sur des objectifs précis et élaborer un plan d'action : 1^{er} travail et validation d'une méthodologie pour poursuivre

Déclaration liminaire

Monsieur LAFON (Président du SYSSO) constate que, sur les questions d'équilibre sylvo-cynégétique, le débat est passionné, à la hauteur de l'enjeu. Il appelle le comité régional à être constructif et ambitieux. Il s'engage dans un dialogue constructif pour trouver ensemble des mesures d'adaptations locales mais aussi pour faire des propositions « qui décoiffent ».

La DRAAF rappelle le cadre réglementaire du comité, selon le code forestier et le PNFB. Une synthèse des contributions adressées par les acteurs dans le cadre de la préparation du PRFB, et des analyses des entretiens entre la DRAAF et les grands acteurs fin 2016/début 2017 est présentée.

Construire un constat partagé

La DRAAF propose de partager les grandes lignes de l'état initial concernant l'équilibre sylvo-cynégétique pour la région Nouvelle Aquitaine. Ces grandes lignes sont très synthétiques, ce sont les premières pierres des fondations du travail à mener au niveau de la grande région, elles reflètent donc des grandes tendances et non pas la mosaïque de toutes les situations sur les territoires. Elles sont issues de toute la phase de dialogue menée depuis un an par la DRAAF avec les partenaires.

- un attachement à la chasse populaire
- une situation variable selon les territoires : le déséquilibre n'est pas général, mais localisé sur des territoires à identifier et dont il convient de suivre l'évolution (expansion, essaimage...)
- un frein au renouvellement des peuplements
- globalement, une augmentation des plans de chasse, un bon taux de réalisation des plans de chasse, mais aussi une augmentation des populations ongulées malgré ces efforts ; cette tendance est à affiner, préciser territorialement et dans le temps (sur 10 ans, sur 30 ans...)
- une conjoncture délicate de 3 tendances : diminution du nombre de chasseurs, augmentation des contraintes de chasse (zones de non chasse, urbanisation, pression sociale...), et augmentation des surfaces de jeunes peuplements sensibles. Ces tendances sont à préciser (selon le territoire, le mode de chasse, identification des zones de non chasse...).
- Des données (chasse et forêt) existantes, mais au niveau régional, on identifie un besoin de données homogènes et partagées. Un consensus se dégage autour du développement de l'observatoire sylvo-cynégétique comme outil de partage de données, de communication et d'aide à la décision
- des décisions en CDCFS ne sont pas comprises par rapport aux situations de déséquilibre, et ces incompréhensions génèrent un climat de tension.
- Dans les zones sensibles, un dialogue renforcé à l'échelle des unités de gestion et en amont des CDCFS est essentiel

Lors de ce temps d'échange, certains partenaires ont exprimé le regret de ne pas voir les DDT autour de la table, ont cité des exemples qui sortaient de ces tendances, et se sont inquiétés d'un « chapeautage » et de « refaire un travail réalisé en CDCFS ». Ces échanges permettent aux membres de s'approprier la thématique à un niveau régional. La DRAAF travaille en lien avec les DDT et représente l'État en région. Le comité travaille en lien étroit avec les membres des CDCFS, mais n'aborde pas les questions à la même échelle. Le comité doit permettre d'évaluer de grandes tendances sur des bases solides et partagées, de mutualiser les bonnes pratiques, d'établir un dialogue apaisé et constructif, dans le respect du travail et des compétences de chacun.

Le comité établit que, sur ces bases, la DRAAF proposera au comité une version rédigée enrichie des échanges pour nourrir la rédaction du PRFB pour fin novembre.

Le comité établit qu'avant de se lancer dans la définition d'objectifs et de construire un plan d'action, il est fondamental de pouvoir s'appuyer sur des chiffres homogènes et partagés. Ces données existent au niveau local, mais doivent être valorisées au niveau régional. Il est aussi important de partager le résultat d'études réalisées (locales, ou nationales dont la déclinaison régionale doit être valorisée). L'outil de l'observatoire sylvo-cynégétique, retenu dans le cadre de l'AAP innovation 2017, doit pouvoir commencer ses travaux au plus vite.

Le comité doit mandater pour la fin du mois de septembre 10 référents (5 chasseurs et 5 forestiers, élus et techniciens pour brasser les compétences et les attentes) pour le représenter au sein du comité de pilotage de l'observatoire. Ils seront membres du comité de pilotage avec les autres financeurs (COFOR, CA), les référents techniques (ONCFS), et l'administration (DDTM, DRAAF).

Concernant l'identification des zones en déséquilibre, la DRAAF a demandé aux DDT de lui proposer une première version de cartographie informelle pour la préparation de ce comité. La DRAAF présente un exemple issue de la concertation dans les Landes, à l'échelle de l'unité de gestion, et un premier résultat au niveau grande région.

Le comité valide les points suivants :

- dans le cadre de ce travail, il ne s'agit pas de définir scientifiquement la notion de déséquilibre mais de cartographier pour partager et suivre l'évolution des zones identifiées comme sensibles (notion d'anticipation à prendre en compte) par les partenaires des CDCFS et établir une stratégie régionale ;
- le travail se fait au niveau des UG et en deçà ;
- les DDT proposeront la cartographie, et le résultat sera discuté au sein du comité ;
- retour attendu pour début novembre.

Partager des objectifs, construire un plan d'action

Le travail d'un constat partagé pourra déboucher sur l'énonciation de grands principes de doctrine régionale, sur lesquels les CDCFS pourront s'appuyer. Par exemple, dans les zones en déséquilibre, définir un principe de stratégie pluriannuelle pour l'augmentation de plan de chasse, ou orientations sur les conditions de refus de demandes de bracelets, ou encore sur la définition des objectifs mini/maxi du plan et leur rapport avec la capacité du détenteur du droit de chasse à le réaliser....

Le comité valide 4 axes de réflexions, sur lesquels les partenaires sont invités à analyser les freins rencontrés, les réussites, et à proposer des actions d'amélioration. Le comité aborde quelques exemples retracés ci dessous, et convient que chaque partenaire adressera à la DRAAF ses contributions écrites pour le 13 octobre. Ce travail sera synthétisé par la DRAAF puis retravaillé par le comité, pour être présenté en CRFB et servir à la préparation des plans de chasse. Ce travail mûrira par la suite de façon itérative, notamment avec l'analyse des données de l'observatoire, et le comité pourra le faire évoluer régulièrement.

- **Amélioration de la préparation des plans de chasse**

La préparation des plans de chasse, au niveau départemental et en amont au niveau des UG, souffre de délais réglementaires contraints, notamment depuis l'obligation de consultation du public. **La DRAAF élaborera avec les DDT un scénario idéal de déroulement de la préparation des plans de chasse, et identifiera pour chaque département les adaptations favorables et les voies d'amélioration, et présentera ce travail début novembre au comité.**

Pour encourager voir légitimer la participation des forestiers aux ACCAs, certains départements prévoient dans les statuts des ACCAS d'avoir 1/3 de représentants territoriaux.

Réflexions sur la définition des mini/maxi des plans de chasse.

Quelles sont les causes des zones de non chasse ? Les zones sont elles identifiées/cartographiées ? Comment les traiter ?
Réflexions sur la définition de zones d'exclusion du cerf

....

- **Amélioration de la réalisation des plans de chasse**

Quels sont les freins à la réalisation des plans de chasse ?

Quels outils mobilisez vous pour les lever : réglementaires, incitatifs, mutualisation de bonnes pratiques...

Comment augmenter les prélèvements dans les zones « rouges » si les capacités des chasseurs détenteurs du droit de chasse sont saturées ?

...

- **Adaptation des techniques sylvicoles**

- **Réalisation de formation et d'information vers les chasseurs et les forestiers**

Il a tout d'abord été envisagé de répartir le travail entre partenaires « pilotes » pour chacune des thématiques. Le comité a finalement décidé que chaque partenaire traiterait l'ensemble des axes, de façon plus ou moins approfondie selon ses compétences et dans un délai court.